



CEPEJ-GT-EVAL (2017)2

31 mars 2017

**Commission Européenne pour l'Effacité de la Justice  
(CEPEJ)**

**Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires  
(CEPEJ-GT-EVAL)**

**Protocole pour l'exploitation des données collectées par la CEPEJ  
dans le cadre de son exercice d'évaluation  
"Systèmes judiciaires européens – Edition 2018"  
en vue de préparer des études spécifiques**

1. Le Groupe de travail sur l'évaluation de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ-GT-EVAL) a décidé de mettre les données collectées dans le cadre de son exercice d'évaluation à la disposition des représentants des professions juridiques souhaitant élaborer un rapport spécifique sur les professionnels de la justice, qui viendrait compléter le rapport d'évaluation « Systèmes judiciaires européens », Edition 2018.
2. Ces représentants des professions juridiques, suite à une demande approuvée par le CEPEJ-GT-EVAL, pourront avoir un droit d'accès privilégié aux informations pertinentes de la base de données originale de la CEPEJ (existant partiellement en anglais et partiellement en français) résultant de la collecte et du traitement des données nationales soumises par les Etats membres. L'information sera communiquée par le Secrétariat de la CEPEJ sous forme d'extraits pertinents de la base de données, selon des conditions spécifiques d'utilisation.
3. Dans ce cadre, la CEPEJ, attachant la plus haute importance à la qualité de ses données, souhaite insister sur le respect de la méthodologie sur l'utilisation de ses données :
  - a. l'utilisation des données statistiques et leur compréhension ne peut se faire qu'à la lumière des commentaires fournis par les correspondants nationaux lors de la collecte et/ou du contrôle de la qualité des données ;
  - b. l'utilisation des données transmises par la CEPEJ est limitée au rapport spécifique sur les professionnels de la justice précisé dans la demande initiale;
  - c. si d'autres données sont utilisées dans le rapport spécifique, les données de la CEPEJ doivent être clairement identifiées comme telles ;
  - d. si plusieurs sources de données sont utilisées, elles ne peuvent pas figurer simultanément dans une même représentation graphique au risque d'une confusion entre ces sources qui peuvent être de qualité et de fiabilité différente ;
  - e. l'étude, supervisée par le CEPEJ-GT-EVAL et le Secrétariat de la CEPEJ devrait être préparée en anglais ou en français ;
4. L'étude finalisée, une fois validée par la CEPEJ, sera publiée par le Conseil de l'Europe, en anglais et/ou français, dans la série "Les études de la CEPEJ", en y mentionnant le nom des auteurs.

**Pour plus d'information, veuillez contacter le Secrétariat de la CEPEJ:**

**Muriel Décot - Tél : +33 (0)3 90 21 44 55**

**e-mail : [muriel.decot@coe.int](mailto:muriel.decot@coe.int)**

**Christel Schurrer - Tél : +33 (0)3 90 21 56 97**

**e-mail: [christel.schurrer@coe.int](mailto:christel.schurrer@coe.int)**

**[www.coe.int/CEPEJ](http://www.coe.int/CEPEJ)**